

# PROCES VERBAL DE SEANCE DU 7 FEVRIER 2023 A 19H00

Convocations, affichage et distribution du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Lydie VASSEUR, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Laurent VAN COILLIE, Delphine BRIDOT, Jean Marie VONARB, Séverine WEBER (procuration de Gaël LEOEUF), Laurent PINOT, Gaëtan DELICQUE.

**ABSENTS EXCUSES** : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Gaël LEOEUF (procuration à Séverine WEBER), Francis PELLETIER et Christian BERTRAND.

Soit 10 présents et 13 votants.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

***DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,***  
Madame Lydie VASSEUR est secrétaire de séance.

## **SIGNATURE DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022**

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2022.

## **I - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DES PARTENAIRES FINANCIERS CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DETR – TRAVAUX DE VOIRIE**

Madame le Maire indique que les dossiers de demande de subventions ont été déposés sur les plateformes du Département et de l'état, les 26 et 27 janvier 2023. Les dossiers étaient incomplets, la délibération de délégation au Maire étant insuffisante, il convient de délibérer afin de solliciter les partenaires financiers.

Madame le Maire laisse la parole à Madame VERMEULEN qui présente les projets de travaux de voirie :

## **CREATION DE BORDURES ET CANIVEAUX POUR LE CHEMINEMENT DES EAUX PLUVIALES – RUES : MASSIN –TELLIER ET CORNET**

Devis estimatif HT 110 405.00 € soit 132 486.00 € TTC.

**SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE LORTEIL – RD 151 –  
REFECTION DE LA RUE DU CALVAIRE**

Devis estimatif HT 108 431.00 € soit 130 117.20 € TTC.

**CREATION TROTTOIRS REFECTION COUCHE DE ROULEMENT – RUE DU  
HOUSOY – RD 94**

Devis estimatif HT 110 265 € soit 132 318 € TTC.

*Arrivée de Monsieur Francis PELLETIER à 19H04*

*Soit 11 présents et 14 votants*

Madame VERMEULEN précise que dans les demandes, elle a commis une erreur dans le chiffrage des subventions qui ne peuvent dépasser 80 %, le reste à charge de la commune ne pouvant être inférieur à 20 %, il manque également l'attestation de non commencement de travaux et l'attestation de libre disposition des terrains.

Monsieur PINOT demande en quoi consistent les travaux au hameau de Lorteil.

Madame VERMEULEN précise que le haut de la rue du Calvaire sera équipé de bordures de trottoirs, ensuite jusqu'en bas de la rue un caniveau pour l'écoulement des eaux pluviales et enfin sur la Départementale un plateau ralentisseur.

Madame MASSET pense que pour les rues où les travaux sont partiels, il faudrait préciser le lieu en indiquant du numéro au numéro afin que les gens ne croient pas que toute la rue va être faite. Elle a déjà eu un retour en ce sens d'un habitant pour la rue des Telliers.

Monsieur VONARB pense que cela serait judicieux.

Madame Vermeulen pense qu'il faudrait organiser une réunion publique avec les habitants des rues concernées, avant travaux avec les plans prévisionnels.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve la contenance du projet des travaux présentés ci-dessus ;
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental et de la DETR ou auprès d'autres financeurs éventuels
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou ses adjointes pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou ses adjointes pour signer la convention avec Madame la Présidente du Conseil Départemental.

*Vote pour à l'unanimité*

**II – ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CLERMONTOIS  
ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Madame le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »
- la Communauté de Communes du Pays de Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) »

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

*Vote pour à l'unanimité*

### **III – JEUNESSE MSA : GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR) CONVENTION DE FINANCEMENT 2021**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que la convention du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signée entre la collectivité, la Mutualité Sociale Agricole et la Caf, a pris fin le 31 décembre 2020.

Pour mieux répondre aux besoins des ressortissants MSA et accompagner le développement des territoires ruraux sur le champ de la famille, le nouveau dispositif «Grandir en milieu Rural», centré sur les besoins prioritaires de l'enfance et de la jeunesse sur les territoires ruraux et/ou fragiles, est lancé par la MSA à compter du 1er janvier 2021.

L'année 2021 étant une année de transition et de manière exceptionnelle, le conseil d'administration de la MSA avait décidé de prolonger le financement prévu dans la convention CEJ en la transposant sur une convention «Grandir en Milieu Rural »

La Convention Territoriale Globale 2022-2025, approuvé lors du dernier conseil municipal prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il convient de délibérer afin d'autoriser Madame le maire à signer la convention MSA pour l'année 2021.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne tous pouvoirs à madame le Maire pour signer la convention de financement 2021 Jeunesse MSA : Grandir en milieu rural (GMR)

*Vote pour à l'unanimité*

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Terrain de pétanque**

Les travaux ont été réalisés plus tôt que prévu (semaine du 17 janvier au lieu de fin janvier début février)

Les boulistes sont très contents et remercient l'équipe municipale.

Deux traverses sont abimées et seront changées.

#### **b) Manifestations diverses**

**4/5 mars** : loto organisé par l'association « animations bulloises ».

**8 mai** : brocante organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers (rue du Tureau comme les autres années).

**20/21/22 mai** : fête communale.

**3 juin** : concours de pétanque organisé par l'association «gym Bulles ».

**11 juin** : brocante organisée par l'amicale des chasseurs (rue et place du Château et rue du Bel Air).

**24 juin** : fête de la musique, retraite aux flambeaux, repas sur place organisé par l'amicale des chasseurs.

**c) Action culturelle**

En partenariat avec la communauté de communes du Plateau Picard, un spectacle de théâtre aura lieu le mardi 21 mars 2023 intitulé « Motordu ».

2 représentations d'une durée de 30 minutes, sont prévues :

- la première vers 15h00/15h30 pour les scolaires
- la seconde en début de soirée pour le public, les horaires précis ne sont pas encore confirmés mais devraient être 18h30 ou 19h30.

Un flyer est en attente.

La salle des fêtes ne sera libre que pour la restauration scolaire, la Communauté de Communes ayant besoin de 2H00 de montage.

L'association GYM Bulles a été prévenue.

**d) Centre de Loisirs**

Les inscriptions prévisionnelles au centre de Loisirs de 3 semaines en juillet sont les suivantes :

1<sup>ère</sup> semaine : 25 enfants et 3 en attente de confirmation

2<sup>ème</sup> semaine : 23 enfants et 5 en attente de confirmation

3<sup>ème</sup> semaine : 19 enfants et 8 en attente de confirmation

Monsieur VONARB demande si le personnel encadrant est trouvé ?

Madame le Maire lui précise que c'est de plus en plus difficile.

**e) Sauterelle**

Après presque deux ans d'attente, la patte de la sauterelle a enfin été livrée le vendredi 3 février et le poseur doit intervenir le mercredi 8 février 2023.

**f) Intervention de Madame Delphine BRIDOT**

Madame BRIDOT, n'a pas voulu interrompre les débats lors du premier point de la réunion mais souhaiterait savoir si la commune a un devis pour un radar pédagogique car il avait été évoqué d'en installer un à l'entrée du Hameau de Lorteil.

Madame le Maire indique qu'il avait été demandé un devis mais en 2021 donc les prix ont certainement changé. Il lui semble se souvenir qu'à l'époque les prix étaient compris entre 1500 et 1700 €.

Monsieur VONARB précise qu'il faut également faire attention au modèle, suivant ce que l'on souhaite les prix peuvent être très différents.

De manière collégiale les élus constatent que la vitesse est excessive partout dans le village.

Madame le Maire précise qu'un habitant doit lui faire un courrier ou un mail pour expliquer qu'il a failli se faire renverser rue de Crèvecoeur.

**g) Intervention de Monsieur Francis PELLETIER**

Monsieur PELLETIER informe Madame le Maire de la présence d'un tas de terre dans le chemin de la déchetterie au niveau de cette dernière.

Madame le Maire précise qu'elle le sait déjà et qu'elle s'en occupe.

***h) PLU (Plan Local d'Urbanisme)***

Monsieur VAN COILLIE demande si la commune a des nouvelles concernant le PLU ?  
Madame le Maire indique que le premier courrier recommandé a bien été reçu, n'ayant pas de retour, un second recommandé sous forme de mise en demeure a été envoyé, mais la mairie n'a pas encore eut l'avis de réception.

Monsieur VAN COILLIE indique que la commune avait déjà payé une petite somme.  
Madame le Maire pense que ce n'était pas une petite somme et confirmera le montant précis déjà payé.

SEANCE LEVEE A 19H32

Le secrétaire de séance  
VASSEUR Lydie

Le Maire  
Sylvie MASSET

***Signatures des membres présents et remarques éventuelles.***

VERMEULEN Christelle	
Evelyne GENEST	
BRIDOT Delphine	
Laurent VAN COILLIE	
VONARB Jean-Marie	
WEBER Séverine	
PINOT Laurent	
DELICQUE Gaëtan	
PELLETIER Francis	